Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/09/2026 - 35790 - 2009 B 02015 - 513 316 257 - 2FAP

2FAP
31000 TOULOUSE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2025 12			Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	5 000		5 000	5 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	5 000		5 000	5 000		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	309 121		309 121	526 614	217 493-	41.30-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	8 779		8 779	10 020	1 241-	12.38-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	6 184		6 184	24 854	18 671-	75.12-
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	324 084		324 084	561 488	237 404-	42.28-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	329 084		329 084	566 488	237 404-	41.91-

Copie certifiée conforme

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000)	20 000	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	111 982	113 746	1 763-	1.55-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	27 910-	1 763-	26 147-	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	106 072	133 982	27 910-	20.83-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	192 725	419 335	226 610-	54.04-
	Emprunts et dettes financières diverses	16 118	6 118	10 000	163.44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 367	3 351	8 016	239.18
	Dettes fiscales et sociales	2 802	3 701	900-	24.30-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	223 012	432 505	209 494-	48.44-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	329 084	566 488	237 404-	41.91-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	223 012	432 505		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/09/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	240 000		240 000		240 000	
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	240 000		240 000		240 000	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			36		36	
Total des Produits d'exploitation (I)			240 036		240 036	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			264 961		264 961	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 427	1 405	1 022	72.73
Impôts, taxes et versements assimilés			561	1 678	1 117-	66.59-
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			267 948	3 083	264 866	NS
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			27 913-	3 083-	24 830-	805.42-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2	3	0-	7.98-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2	3	0-	7.98-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2	3	0-	7.98-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	27 910-	3 080-	24 830-	806.11-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 367	1 367-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		1 367	1 367-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		50	50-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		50	50-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 317	1 317-	100.00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	240 038	1 369	238 669	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	267 948	3 133	264 816	NS
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	27 910-	1 763-	26 147-	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 329 083.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 240 000.00 Euros et dégageant un déficit de 27 910.47- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	5 000		
TOTAL	5 000		
TOTAL GENERAL	5 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			5 000	
TOTAL			5 000	
TOTAL GENERAL			5 000	

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	8 481	8 481	
Débiteurs divers	298	298	
TOTAL	8 779	8 779	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	192 725	192 725		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 367	11 367		
Autres impôts taxes et assimilés	2 802	2 802		
Groupe et associés	16 118	16 118		
TOTAL	223 012	223 012		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	239 200			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	10 000			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	20 000			20 000

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 200
Dettes fiscales et sociales	2 802
Total	14 002

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Détail des charges à payer

	Montant
Honoraires	1 200
Frais Opération	10 000
CFE	184
TF	2 618
Total	14 002

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15, PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

2FAP
31000 TOULOUSE

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS STARLI	10 000	43 073	50.00	5 000	5 000						
- Exercice clos au 31/12/2024											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

2FAP

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 euros
81 Boulevard Lazare Carnot
31000 TOULOUSE

RCS Toulouse 513 316 257

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 MARS 2026

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à nos statuts pour vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, entendre le rapport du président et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ainsi que l'affectation des résultats.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre chiffre d'affaires est de 240.000 euros contre 0 euro au 30 septembre 2024.

La variation de la production stockée est de – 264.961 euros au titre de l'exercice.

Nos charges d'exploitation s'élèvent à 2.988 euros contre 3.083 euros l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation atteint donc – 27.913 euros contre – 3.083 euros au 30 septembre 2024.

Le résultat financier est positif de 2 euros contre + 3 euros l'exercice précédent.

En définitive, le résultat courant avant impôt ressort à – 27.910 euros contre – 3.080 euros au 30 septembre 2024.

II - PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec les lois et les règlements en vigueur et dans le respect des principes comptables de base, relatifs à la permanence des méthodes, à la continuité de l'exploitation, et à l'indépendance des exercices.

Le bilan et les comptes forment un ensemble indissociable avec l'annexe qui permet d'alléger, par ses précisions les termes du présent rapport.

III - RESULTATS - AFFECTATION

Compte tenu de l'absence de résultat exceptionnel et après 0 euro d'impôt sur les sociétés, l'exercice se solde par une perte nette comptable de 27.910 euros, que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

** Origine du résultat à affecter :*

- Perte de l'exercice	27.910 euros
Total	27.910 euros

** Affectation proposée :*

- en diminution du Report à nouveau créditeur	27.910 euros
Total	27.910 euros

Après cette affectation, le solde du compte Report à nouveau sera créditeur de 84.072 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre de l'exercice précédent étaient les suivants :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
30/09/2024	Néant	Néant
30/09/2023	Néant	Néant
30/09/2022	Néant	Néant

IV – FILIALE

Notre société a pris une participation de 50 % dans la SAS STARLI lors de la constitution de cette société en avril 2021 pour un montant de 5.000 euros.

Le résultat de son troisième exercice clos au 31 décembre 2025 n'est pas à ce jour connu ; elle a dégagé une perte de 1.933 euros au 31/12/2024 et le montant des fonds propres atteignait 53.073 euros à cette même date.

V - EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

VI – ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

VII – DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément à la loi, le Président informe les associés qu'aucune charge non déductible fiscalement, telles que celles visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts, ne figure dans les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

VIII – DELAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations sur le solde des factures non réglées par la Société à date d'échéance.

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,

- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	X	X	X	X	3	3
Montant total des factures concernées (TTC)	X	167 €	X	X	X	X
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	X	100 %	X	X	X	X
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	X	X	X	X	X	X
Montant total des factures exclues (TTC)	X	X	X	X	X	X
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : / - Délais légaux : 60 jours ou 45 jours fin de mois maximum					

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant total des factures concernées (TTC)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : / - Délais légaux : 60 jours ou 45 jours fin de mois maximum					

IX – LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à la loi, nous vous informons qu'il n'y a aucune nouvelle convention règlementée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025. Cependant, une convention ancienne a continué à s'appliquer :

- Non rémunération des comptes courants d'associés.

X - PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre société a initié un nouveau projet de développement permettant de dégager une marge suffisante.

Pour terminer, les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

La Présidente, **Aline PETER.**

Copie certifiée conforme

2FAP

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 euros
81 Boulevard Lazare Carnot
31000 TOULOUSE

RCS Toulouse 513 316 257

PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS

Exercice clos au 30 septembre 2025

L'assemblée générale constate que l'exercice clos le 30 septembre 2025 se traduit par une perte nette comptable de 27.910 euros, qu'elle décide, sur proposition du Président, d'affecter de la façon suivante :

** Origine du résultat à affecter :*	
- Perte de l'exercice	27.910 euros
Total	27.910 euros
** Affectation proposée :*	
- en diminution du Report à nouveau créditeur	27.910 euros
Total	27.910 euros

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale du 31 mars 2026 a décidé d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2025 comme proposé par la présidente de la SAS.

Copie certifiée conforme

